

INTERVENTION URML 13 Avril 2010



Nouveaux modes de rémunération et de contractualisation pour l'exercice libéral

introduction :

1927 « Charte de la médecine libérale »

1928 les Assurances Sociales



Pourquoi la question des nouveaux modes de rémunération est-elle aiguë aujourd'hui

- **Du point de vue du patient :**
 - Socialisation et égalité d'accès aux soins



Pourquoi la question des nouveaux modes de rémunération est-elle aiguë aujourd'hui

- Du point de vue du médecin :

Conditions d'exercice

Missions

Environnement

Conséquences : l'attractivité de l'exercice libéral



Pourquoi la question des nouveaux modes de rémunération est-elle aiguë aujourd'hui

- Du point de vue du payeur :

Modes de rémunération : activités et/ou qualités des pratiques

Modes de rémunération et régulation macro-économique



Quels objectifs pour de nouveaux modes de rémunération des médecins

- Réduire les inégalités d'accès aux soins :

Inégalités financières

Inégalités territoriales

- . Les contrats d'engagement de service public
- . Les contrats de solidarité

Inégalités « temporelles »



Quels objectifs pour de nouveaux modes de rémunération des médecins

- **Favoriser l'exercice coordonné et regroupé de la médecine**

Les CPOM des Pôles de santé - les maisons de santé

L'article 44 de la LFSS 2008

Les protocoles de coopération



Quels objectifs pour de nouveaux modes de rémunération des médecins

- **Améliorer la qualité et la coordination des soins :**
 - le temps de « gestion » des maladies chroniques
 - les projets de santé : CPOM précités
 - la performance :
 - . CAPI
 - . L'article 44 de la LFSS 2008
 - . « Contrats ayant pour but d'améliorer la qualité et la coordination des soins » (art. 1435-4 du Code de la Santé Publique, créé par l'art. 118 de la Loi HPST)



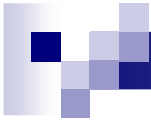
Les « contrats ayant pour but d'améliorer la qualité et la coordination des soins » (art. 1435-4 du Code de la Santé Publique, créé par l'Art. 118 de la Loi HPST) :

Pré-requis : contrat type

Nationaux

contrat type

Régionaux



CONCLUSION

3 niveaux affichés

- à l'acte
- au forfait
- à la performance